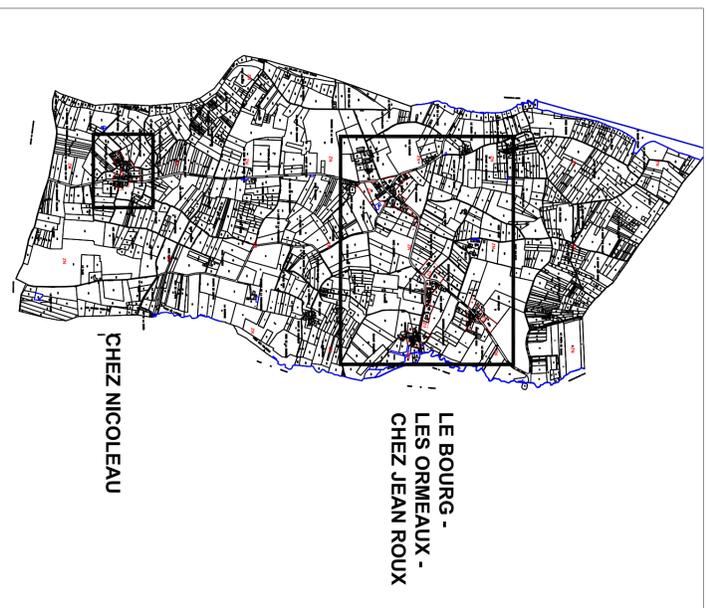


LEGENDE

- [ZU]** Zone inconstructible
- [ZN]** Zone inconstructible à l'exception :
 - 1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;
 - 2° Des constructions et installations nécessaires :
 - a) à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière ou elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
 - b) à l'exploitation agricole ou forestière ;
 - c) à la mise en valeur des ressources naturelles.
 - (article R. 161-4 du Code de l'Urbanisme)
- Construction récente

LOCALISATION DES ZOOMS AU 1/2000ème



Commune de
AGUDELLE

Carte Communale
Plan de zonage
Pièce n°2.b
Plan des zones constructibles

Echelle : 1/2000 e

CARTE COMMUNALE	Préscription du :	Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	Projet approuvé par arrêté Préfectoral du :
Elaboration	10 avril 2015	29 octobre 2018	29 novembre 2018

Mairie de AGUDELLE
Le Bourg
17500 AGUDELLE

05 46 48 37 66 - secretariat@mairie@agudelle.fr

ETUDE REALISEE PAR : **B.E. PERNET**
Aménagement - Urbanisme - Architecture
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 45 43 44 - b.pernet@wanadoo.fr

